

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 15/251 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES EFFECTIFS SUR LES DEUX CENTRALES THERMIQUES DE CORSE

---

#### SEANCE DU 2 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le deux octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CHAUBON Pierre, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NIVAGGIONI Nadine, PAGNI Alexandra, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BARTOLI Marie-France à M. MOSCONI François  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique  
Mme CASALTA Laetitia à M. CHAUBON Pierre  
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe  
Mme MARTELLI Benoîte à M. STEFANI Michel  
M. ORSINI Antoine à Mme FERRI-PISANI Rosy  
M. POLI Jean-Marie à Mme GIACOMETTI Josepha  
Mme PRUVOT Sonia à Mme FEDI Marie-Jeanne  
M. SUZZONI Etienne à Mme PAGNI Alexandra  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. FEDERICI Balthazar

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GIORGI Antoine, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, NATALI

Anne-Marie, NIELLINI Annonciade, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, TATTI François.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par M. Michel STEFANI au nom du groupe des « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE** la motion, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que la réalisation de la centrale thermique du grand Ajaccio est désormais retenue au titre des investissements arrêtés dans la PPE,

**CONSIDERANT** que le choix du cycle combiné permet un passage au gaz dans le cadre du projet Cyrénée et comme pour la centrale de Lucciana une mise en service au fuel léger en 2022,

**CONSIDERANT** la phase transitoire avant l'arrêt définitif et le démantèlement de l'ancienne centrale et l'engagement financier de 500 M€ compensé par la CSPE,

**CONSIDERANT** que les coûts de production en ZNI ont atteint en moyenne 225€/MWh en 2013 et qu'ils dépendent fortement des caractéristiques du parc installé,

**CONSIDERANT** qu'au titre de la solidarité nationale, les tarifs sont identiques à ceux du continent,

**CONSIDERANT** que ces engagements considérables ne peuvent néanmoins se faire au détriment de l'emploi,

**CONSIDERANT** que les accords intervenus entre les organisations syndicales et la direction d'EDF prévoient un nombre de 75 agents identiques pour les deux centrales thermiques en Corse,

**CONSIDERANT** que la direction d'EDF remet en cause ces accords avec un objectif de 40 agents pour faire fonctionner la nouvelle unité de production du grand Ajaccio,

**CONSIDERANT** qu'actuellement 96 agents sont affectés à cette tâche,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** solennellement à la direction d'EDF de respecter les accords signés avec les organisations syndicales s'agissant du nombre d'agents affectés au fonctionnement de cette nouvelle unité de production thermique du grand Ajaccio et de garantir le maintien des effectifs sur le centre de Corse ».

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI